

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

## DECISION DU MAIRE N° 2024-D063

### Bulletin municipal " GAZETTE 2024"

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'inscription des crédits au budget 2024 de la Commune,

Vu l'établissement d'un bulletin municipal " La Gazette" chaque année

Vu la proposition reçue,

### **DECIDE**

**Article n° 1 :** L'entreprise GRAPHILOIR, dont le siège social est à MONTVAL-SUR-LOIR, (Sarthe) - Z.I du Mont sur Loir, est retenue pour la création graphique, la mise en page, et l'impression du bulletin municipal intitulé " La Gazette" de la Commune de Marçon, pour l'année 2024.

**Article n° 2 :** Le montant de cette prestation s'élève à 1 709.00€ hors taxes, soit 2 050.80€ toutes taxes comprises.

**Article n° 3 :** Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 15/11/2024

Le Maire,

Monique TROTIN

